**Règlement Biathlon du Perche 2025**

**Généralités** :

L’organisation se réserve le droit de modifier ce règlement pour le bon déroulement de l’épreuve. Nous informerons les personnes déjà inscrites de tout changement majeur par mail. Courses à pied en autosuffisance, ouvertes aux licenciés ou non. Toute participation aux courses vaut acceptation totale du présent règlement, les parcours s’effectuent sur la base de loisirs de la Borde à Margon - Arcisses.

**Inscriptions** :

**Courses « découvertes » du samedi matin à partir de 9h**

Jeunes nés en 2015 – 2016 : 3x500m - 2 tirs couchés - inscription 8€ hors frais de plateforme

Jeunes nés en 2013 – 2014 : 3x800m – 2 tirs couchés- inscription 10€ hors frais de plateforme

Jeunes nés en 2011 – 2012 : 3x1000m – 2 tirs couchés - inscription 12€ hors frais de plateforme

**Courses « individuel » du samedi après-midi à partir de 14h**

Course ‘’individuel’’ mixte, né(es) en 2010 et avant- 5x1.2km de trail – 4 tirs couchés, Inscription 25€ hors frais de plateforme. Limité aux 100 premiers inscrits.

**Course par équipe du dimanche matin à partir de 9h**

Relai par équipe de 4 : Mixte, Femme ou Homme né(es) en 2010 et avant) 3X1.2km – 2 tirs couchés chacun, Inscription 80€ par équipe hors frais de plateforme. Limité à 20 équipes

Pour participer au Biathlon du Perche, les majeurs devront fournir un Parcours de Prévention Santé (datant de moins de 3 mois au jour de la course) ou une licence FFA 2025-2026 ou une licence Ufolep 2025-2026. Lien pour réaliser un PPS : https://pps.athle.fr/ • Les mineurs (uniquement pour les courses « individuel et par équipe » devront fournir le questionnaire de santé complété et une autorisation parentale. Si dans le questionnaire de santé figure un « non » il faudra un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. Pour les mineurs participants aux courses découvertes seul l’autorisation parentale est demandée.

**ATTENTION** : Pour valider votre inscription, vous devez nous faire parvenir vos documents ci-dessus en les insérant lors de votre inscription sur notre plateforme. Annulation par le coureur : AUCUN REMBOURSEMENT ne sera effectué.

Annulation de l’épreuve : L’organisateur se réserve le droit d’annuler sa manifestation dans la mesure où il serait dans l’impossibilité de pouvoir remplir ses obligations, du fait d’événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à sa volonté (force majeure). Dans ces conditions particulières, le participant sera informé immédiatement par l’organisateur de l’impossibilité qui lui est faite d’organiser son événement. Il sera alors procédé, dès que possible, au remboursement d’une partie du montant global que le participant aura payé pour participer à l’événement, à hauteur de 75% minimum. Les sommes retenues correspondent aux frais et commissions à la charge de l’organisateur, générés par l’organisation de la manifestation avant l’apparition de la force majeure, dans la limite de 25% de la dépense enregistrée pour chaque participant. Mise hors course : Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice soit aux autres coureurs, soit aux organisateurs.

Abandon : En cas d'abandon, le coureur doit signaler au plus proche point de contrôle son retrait de la course en restituant son dossard.

 Ravitaillement : Ravitaillement offert à tous les participants en fin de course en restituant son dossard.

L'organisateur est couvert par une responsabilité civile, les licenciés sportifs sont couverts individuellement par leur licence. Il incombe aux non licenciés de souscrire une "individuelle accident" auprès d'une compagnie d'assurance.

Pour les catégories jeunes, pas de classements, tous les participants recevront une récompense.

 Pour la course « individuel » Les podiums seront limités aux 3 premières femmes, aux 3 premiers hommes et aux 3 premiers jeunes (2007-2010). Tous les concurrents recevront un lot, lors de la restitution du dossard.

Pour la course par équipe, seront récompensées la première équipe masculine, féminine et mixte. Tous les concurrents recevront un lot, lors de la restitution du dossard.

Droits à l'image et CNIL : L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images ou photographies prises lors de l'épreuve, ainsi que les noms des concurrents, à des fins de promotion de cette manifestation. CNIL : Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation à l’épreuve. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Inscriptions en ligne sur : [**https://inscriptions.ufolep.org/biathlonduperche2025/**](https://inscriptions.ufolep.org/biathlonduperche2025/)

**Le retrait des dossards**

Pour les courses jeunes à partir de 9h, le samedi 11octobre 2025.

Possibilité de découvrir le matériel et le tir laser de 9h à 10h25

Pour la course « individuel » à partir de 14h, le samedi 11 octobre 2025.

Possibilité de découvrir le matériel et le tir laser de 14h à 15h25

Pour la course par équipe à partir de 9h, le dimanche 12 octobre 2025.

Possibilité de découvrir le matériel et le tir laser de 9h à 10h25

**Epreuve jeune 2017- 2019**

Départ groupé à 10h30 Course à pied de 3x300m et 2 séances de tir couchés à la carabine laser sur cibles. Pour chaque cible manquée, les concurrents doivent courir un tour de pénalité sur un anneau de 50m immédiatement après la séquence de tir.

**Epreuve jeune 2015- 2016**

Départ groupé à 11h. Course à pied de 3x500m et 2 séances de tirs couchés à la carabine laser sur cibles. Pour chaque cible manquée, les concurrents doivent courir un tour de pénalité sur un anneau de 50m immédiatement après la séquence de tir.

**Epreuve jeune 2013- 2014**

Départ groupé à 11h30. Course à pied de 3x1000m et 2 séances de tirs couchés à la carabine laser sur cibles. Pour chaque cible manquée, les concurrents doivent courir un tour de pénalité sur un anneau de 50m immédiatement après la séquence de tir.

**Epreuve INDIVIDUEL**

Limité aux 100 premiers inscrits. Départ à partir de 15h30 toutes les 30 secondes, chaque concurrent sera chronométré individuellement. A faire : 5 tours de 1,2 km avec 4 tirs couchés. Pour chaque cible manquée, les concurrents doivent courir un tour de pénalité sur un anneau de 100m immédiatement après la séance de tir.

Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard

**Epreuve Par équipe**

Limité à 20 équipes : départ groupé des premiers relayeurs de chaque équipe. Qui doivent effectuer : 3 tours de 1.2 km en course à pied avec 2 tirs couchés et 1 tirs. Pour chaque séance de tir, chaque cible manquée, les concurrents doivent courir un tour de pénalité sur un anneau de 100m immédiatement après avoir tirés. A la fin de son 3ème tour il passera directement le relai au second équipier et ainsi de suite. Le temps final sera pris à la fin de 3ème tour du 4ème équipier.

Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.